

Les types d'arguments dans le traitement du débat sur la crise des banlieues par la télévision

Types of Arguments Used on TV in the French Suburban Crisis Debate

Anne Kalinic



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aad/198>

DOI : 10.4000/aad.198

ISSN : 1565-8961

Éditeur

Université de Tel-Aviv

Référence électronique

Anne Kalinic, « Les types d'arguments dans le traitement du débat sur la crise des banlieues par la télévision », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 1 | 2008, mis en ligne le 18 septembre 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/198> ; DOI : 10.4000/aad.198

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Argumentation & analyse du discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les types d'arguments dans le traitement du débat sur la crise des banlieues par la télévision

Types of Arguments Used on TV in the French Suburban Crisis Debate

Anne Kalinic

- 1 Les émeutes de novembre 2005, qui se sont déclenchées à la suite de la mort de deux adolescents survenue après un contrôle de police en banlieue parisienne, vont se prolonger dans la durée et s'étendre géographiquement à plusieurs communes des périphéries urbaines du pays, créant à cet égard un événement sans précédent en France. Alors que le traitement du discours d'information des chaînes télévisées s'inscrit dans un processus de questionnement sur les causes de la crise - problème de délinquance et d'ordre public ou bien problème social dû aux conditions de vie défavorisées - et sur l'attribution de responsabilités qui en découle, individuelles ou collectives -, un certain nombre de reportages sont consacrés aux modes d'intervention pour enrayer le phénomène.
- 2 Parmi ces modes d'intervention médiatisés, on abordera ici la discussion suscitée par le recours à la mesure de l'état d'urgence, arrêtée en Conseil des ministres le 8 novembre 2005, prévoyant notamment l'application du couvre-feu pour les mineurs, et d'autre part, les appels au calme proférés par divers acteurs de terrain sur les lieux des incidents ou encore par certaines personnalités ayant grandi en banlieue, exemples de réussite sociale.
- 3 Le journal télévisé apparaît alors comme un lieu de configuration du débat, notamment à travers les opérations de cadrage des problématiques s'y manifestant. Les prises de position successives des différents acteurs sociaux qui investissent l'espace discursif forment un réseau de discours en tension répondant et participant à une logique d'influence et de persuasion. A cet égard, nous attribuons la logique d'influence à une finalité de captation de l'attention de l'autre, à savoir, comment le locuteur tente de s'imposer dans l'échange en se construisant, par exemple, une position d'autorité ou de crédibilité. La persuasion correspond, quant à elle, à la visée du discours caractérisé par la

recherche de l'adhésion de l'autre à la thèse défendue. En relation avec ces deux logiques, l'argumentation apparaît en tant que mode d'organisation du discours se décomposant en trois niveaux : la problématisation, le positionnement et la probation selon le modèle que propose P. Charaudeau (2007 et dans ce numéro). En outre, nous abordons la mise en scène discursive des arguments émergeant dans les différentes scènes de débat, celles-ci impliquant des enjeux relatifs aux types de locuteurs représentés, ainsi que le mode de confrontation de leurs discours au sein du journal télévisé.

- 4 Nous présentons ici une analyse de la mise en œuvre des arguments correspondant aux différents niveaux du débat (problématisations, positionnements, probation) en considérant leur nature, c'est-à-dire le type de valeur convoquée, la modalisation de l'énonciation ainsi que leur articulation avec les modes de raisonnements appliqués dans la démarche argumentative. Notre analyse s'appuie sur quelques exemples tirés d'un corpus de reportages du journal télévisé de 20 heures pour les chaînes TF1 et France 2 concernant la période du 28 octobre 2005 au 17 novembre 2005.

1. Reconstituer le débat

- 5 Les problématisations abordées manifestant des conditions d'émergence distinctes, il convient de les présenter au préalable à travers les différentes scènes de débat où elles sont exposées. On tiendra compte des types de locuteurs interviewés afin de dégager les divers enjeux relatifs aux différents niveaux de problématisation, de positionnement et de probation.

1.1. Le couvre-feu : un débat contradictoire fragmenté

- 6 Le décret déclarant l'état d'urgence, tel qu'il a été adopté au Conseil des Ministres, consiste en diverses applications¹. Toutefois, le cadre de questionnement relevé dans les reportages du corpus porte essentiellement sur l'application d'un couvre-feu dans les communes concernées par les incendies, et les affrontements avec les forces de police. Ce mode d'intervention se trouve problématisé à travers une argumentation réactive. L'argumentation réactive est une argumentation de contestation, d'opposition voire de mise en cause du discours préalable, lequel est mentionné ou repris partiellement pour en contester le propos ou encore pour en disqualifier l'auteur. Dans l'exemple suivant, l'argumentation réactive est mise en évidence par citation interposée ou par la mise en parallèle des discours en opposition :

(F2 8NOV R2)

[Journaliste Commentateur] : Approuvée par l'UMP et le PS, l'état d'urgence est dénoncé par les Verts et l'extrême gauche.

[Eric Raoult, député UMP] : Je préfère qu'on puisse utiliser la loi de 55 pour que les mêmes restent chez eux, plutôt qu'ils soient dehors en train de brûler des voitures.

[Noël Mamère, député Verts] : Sortir la loi de 55, c'est-à-dire l'état d'urgence, c'est considérer qu'aujourd'hui tous les habitants des banlieues sont des relégués.

- 7 Le premier positionnement du député UMP vient défendre l'application du couvre-feu, laissant sous-entendre un discours adverse, c'est-à-dire la possibilité de deux assertions contradictoires, à travers le verbe « préférer » marquant le choix, l'idée de préférence renvoyant à celle d'un engagement personnel. Dans le discours du député écologiste qui lui succède, le positionnement en faveur de l'état d'urgence représenté par la proposition infinitive « sortir la loi de 55 », se trouve mis en cause dans un processus de

disqualification de l'autre par l'imputation d'une vision dévalorisante du rapport avec les habitants des banlieues découlant de la définition « c'est considérer que... ». Nous verrons que d'autres procédés de contestation se trouvent employés dans les attaques du raisonnement adverse ou encore dans les stratégies de recadrage des problématisations que nous analyserons plus loin. Ainsi, les reportages étudiés présentent différentes scènes de débat soulignant l'absence de consensus à travers lesquelles va s'opérer un certain cadrage pouvant s'établir à partir de la mise en présence de positionnements contradictoires. En effet, le cadre de questionnement général concernant le problème du couvre-feu est constitué par la mise en regard de ces assertions de positionnement contradictoires : pour ramener le calme dans les banlieues, il faut en premier lieu instaurer un couvre-feu / L'instauration d'un couvre-feu n'est pas une mesure congruente pour la résolution de la crise.

- 8 Les discours se répartissent sur différentes scènes de débat : la scène parlementaire (hémicycle, salle des quatre colonnes), où les locuteurs interrogés sont légitimés par le rôle de représentant de leurs électeurs respectifs ; la scène de la politique de terrain dans laquelle on trouve une confrontation d'opinion des responsables politiques locaux avec celle des habitants des communes ou des cités concernées ; et enfin, une scène citoyenne, dans laquelle on trouve exclusivement des habitants.

1.2. Les appels au calme : un positionnement de dissuasion

- 9 Cette seconde problématisation se compose à partir d'un positionnement d'opposition à la violence des actes, dans le but d'en dissuader les jeunes habitants des cités. Il s'agit donc d'un discours adressé directement aux acteurs. Ce positionnement de dissuasion vient attribuer implicitement ce discours à l'autre : on agit comme cela par réaction à nos conditions de vie défavorisées / la violence n'est pas le bon moyen.
- 10 Les scènes de débat sont notamment celle de la politique de terrain, et celle de l'entretien personnel, soit sous la forme d'un reportage soit sous la forme d'une interview en duplex. Ainsi, le reportage suivant présente une scène de dialogue entre un jeune habitant d'une cité et le maire de la commune :

(TF1 5NOV R9)

[Commentateur en voix off] : Bernard Birsinger, le maire de Bobigny, habite au cœur de cette cité. Et depuis les agressions de mercredi dernier dans le centre commercial, il tente de désamorcer la colère des plus jeunes.

[Jeune] : on va foutre le bordel, ça va être light, y a que comme ça, Monsieur...

[Maire] : C'est pas la bonne solution, ça va se retourner contre ceux qui souffrent.

[Commentateur en voix off] : 44 000 administrés dont 60% vivent dans des logements sociaux, un taux de chômage à 16% mais qui grimpe à 30 pour les jeunes de certains quartiers. *Autant de crispations sociales prêtant à alimenter un sentiment d'injustice et peut-être aussi une certaine agressivité.*

- 11 Dans l'interaction entre le jeune et le maire, le positionnement du maire s'appuie sur une dissuasion du choix de la violence comme moyen. Le terme « solution » présuppose un problème, désignant implicitement celui des conditions de vie des habitants de la cité tandis que l'assertion du jeune interlocuteur « y a que comme ça » semble exprimer un cas de force majeure. Par ailleurs, le lien causal entre les conditions de vie et la réaction de violence est explicitée plus loin dans le commentaire du reporter dans une modalité de probabilité « peut-être aussi une certaine agressivité ». On notera ici que le

positionnement de dissuasion émerge de la part d'acteurs montrant une relation de proximité avec les jeunes dans la discussion, à l'inverse d'une relation conflictuelle.

2. Les stratégies argumentatives

2.1. Les stratégies de problématisation

- 12 Au niveau des problématisations, l'argument a pour fonction de légitimer le cadre de questionnement, c'est-à-dire ce qu'il est considéré comme pertinent d'être discuté. Ainsi, à travers le cadrage ou le recadrage de la question, le locuteur tente d'imposer sa vision du problème posé.

2.1.1. Un couvre-feu pour les mineurs : une problématisation autour de la cause prioritaire

- 13 Douze jours après le déclenchement des émeutes, l'instauration du couvre-feu se référant au décret de 1955 est préconisée dans les communes concernées, définissant le retour à l'ordre public comme priorité au nom de la sécurité et de la loi, principes du vivre ensemble :

(TF1 7NOV)

[Dominique de Villepin, Premier ministre] : Dans le travail qui nous incombe aujourd'hui, je le redis : la priorité, c'est le rétablissement de l'ordre public, de la sécurité face à ceux qui menacent cet ordre public et qui doivent être sévèrement condamnés et c'est bien ce qui nous mobilise, l'ensemble des membres du gouvernement, le ministre de l'Intérieur comme tous les autres.

- 14 Un reportage nous donne à voir un député-maire dans une scène de politique de terrain où il défend l'application du couvre-feu en distribuant des tracts dans une rue de la commune dont il est élu. Face à une concitoyenne réticente dont on peut supposer qu'il anticipe la contre-argumentation, il amène la problématisation sur un plan éthique générique, à travers l'utilisation de l'hyperonyme « la violence » :

(TF1 12NOV R8)

[Eric Raoult, député-maire UMP] : *Est-ce qu'il faut pas arrêter la violence ?*

[Passante] : Bien sûr qu'il faut l'arrêter, mais c'est pas comme ça qu'il faut l'arrêter.

- 15 Le discours du maire mis en corrélation avec son action présuppose un postulat : si on veut arrêter la violence, alors il faut appliquer un couvre-feu. La causalité intentionnelle « arrêter la violence » et le mode d'intervention par le couvre-feu sont alors assimilés. En effet, la formulation négative de l'interrogation laisse entendre une implication absolue réciproque « si on est contre le couvre-feu, c'est qu'on ne souhaite pas arrêter la violence », dans laquelle le lien entre les deux propositions devient exclusif. Le positionnement de rejet de la violence dans son sens global faisant consensus en tant qu'opinion principielle, la modalité allocutive ne peut que mettre en évidence que seul un individu irrationnel peut soutenir la thèse inverse. La réponse de l'interlocutrice confirme cette situation d'obligation d'assentiment, bien qu'elle rectifie sa position par la suite en mettant en cause le mode d'intervention, et par là même de manière implicite, son lien exclusif avec l'intentionnalité de mettre fin aux violences.
- 16 La suite de cette séquence en face-à-face révèle également la position asymétrique des deux interlocuteurs. Il s'agit une confrontation sans discussion, car les arguments ne sont plus repris pour être contre-argumentés par l'adversaire, comme cela a été le cas pour la

réplique précédente de la passante. Dès lors, cette dernière essaie d'amener la problématisation sur son terrain par la contestation alors que le maire rejette la discussion :

(TF1 12 NOV R8)

[Eric Raoult] : Ici, on ne l'a pas connu sur les pavillons pour le moment...

[Passante] : Enfin, faut voir les termes qui ont été employés...

[Eric Raoult] : Pour le moment, on dit au gamin qui est là de jour oui, de nuit, non !

- 17 Alors qu'une discussion aurait pu être amorcée concernant le choix du mode d'intervention, le maire UMP opère un recadrage en suggérant la menace de propagation des troubles dans la commune à travers l'indication temporelle « pour le moment » révélant une position d'anticipation créant une expectative d'ordre négatif. Par inférence, l'effet perlocutoire qui en découle renvoie à un argument de type hédonique visant à produire la peur chez l'interlocuteur. A nouveau, un recadrage a lieu dans le discours de la passante, introduit par l'adverbe « enfin » marquant à la fois l'opposition et l'impatience, comme pour appeler son interlocuteur à la considération. Cette mise en cause faisant allusion au registre injurieux du terme « racaille » utilisé par le Ministre de l'Intérieur avant le déclenchement des émeutes, engage un cadrage éthique impliquant la notion du respect des personnes. Toutefois, cette mise en cause n'est pas discutée par le maire qui clôt l'échange en renforçant son positionnement initial avec force². En effet, le maire réaffirme son statut de représentant institutionnel et le pouvoir de légiférer qui lui incombe dans sa commune - celui d'autoriser ou d'interdire -, ainsi sa sentence finale « de jour oui, de nuit, non » renvoie à l'argument d'autorité et détermine une relation asymétrique entre le fondé de pouvoir et la citoyenne.
- 18 Face à ces positionnements constituant un premier cadrage, une mise en cause est initiée dans une argumentation réactive, dès la scène parlementaire. Le discours d'opposition d'un député du parti communiste reprend le discours de l'adversaire à travers un procédé de redéfinition de la notion d'insécurité :
- (TF1 8NOV R6)
- [Maxime GREMETZ, député PC] : Au lieu de faire la guerre, je dirais, à nos jeunes des banlieues, il faut faire la guerre précisément à l'insécurité sociale permanente.
- 19 L'insécurité, se référant dans le discours de l'adversaire à la menace de l'ordre public et à la délinquance, fait référence alors à la précarité des conditions de vie dans certaines banlieues à travers la reformulation « insécurité sociale permanente ». Le raisonnement produit un déplacement causal en substituant le retour à l'ordre public évoqué précédemment par le Premier Ministre comme priorité par une autre cause d'ordre social, celle-ci étant sous-tendue implicitement par l'idée que ce sont les conditions de vie défavorisées qui engendrent les actes délictueux.
- 20 Le recadrage de la question procède également à la réappropriation du domaine du combat, comme imaginaire d'une politique de gauche avec la locution verbale « faire la guerre ». Tout d'abord mentionnée dans une dépréciation du caractère répressif de la mesure de l'adversaire, elle vient exprimer la lutte contre la précarité dans une modalité déontique. Le débat s'oriente alors sur un problème de hiérarchisation des causes entre une vision de la délinquance comme menaçant l'ordre public ou encore comme cause de l'insécurité venant s'opposer à une vision des conditions de vie défavorisées comme cause première de cette délinquance.

- 21 Par ailleurs, dans la scène de la politique de terrain, c'est la pertinence du raisonnement de l'adversaire qui se trouve mise en cause dans l'interview d'un jeune commerçant d'une ville de la région lyonnaise où le couvre-feu vient d'être arrêté :
- (TF1 12NOV R1)
[Commerçant] : On n'est pas en état de guerre, donc le couvre-feu, je ne comprends pas. On ferait mieux de s'intéresser aux causes plutôt qu'aux conséquences.
- 22 La contre-argumentation repose tout d'abord sur une dissociation entre un état de fait constituant un précédent et un état de fait actuel, dont la négation de l'état de guerre souligne l'incompatibilité. En effet, la mesure de l'état d'urgence avait été appliquée précédemment lors de la guerre d'Algérie et en Nouvelle Calédonie, elle est de ce fait associée à un cas de conflit armé, ne correspondant pas à la situation en banlieue. Le critère de l'état de guerre est invoqué pour montrer l'incongruité par l'excès du raisonnement adverse. Le recadrage est ensuite opéré dans une modalité déontique ayant pour effet de disqualifier l'adversaire ne traitant que des conséquences, en faisant allusion aux causes en amont comme cause prioritaire de la crise.
- 23 A travers ces exemples de cadrages et de recadrages, on note une confrontation des arguments principaux de type éthiques renvoyant chacun à des modèles distincts du vivre ensemble, l'un portant sur les individus devant respecter l'ordre public au nom de la vie en communauté et le second engageant la responsabilité du gouvernement dans la garantie d'un certain niveau de vie des citoyens. On trouve notamment un conflit au niveau de la hiérarchisation des causes, certains l'inscrivant dans un cadre explicatif contextuel d'ordre socio-économique, d'autres se référant à un cadre normatif légal et moral. Ces discours sont fortement marqués par une adversité exclusive fondée sur la disqualification de l'autre.

2.2. Les stratégies de positionnement

- 24 Les arguments de positionnement révèlent une recherche de légitimité et de crédibilité auprès des destinataires du discours. Ces arguments apparaissent dans le commentaire du journaliste précédant une interview par le biais de la mise en valeur de certains traits de la personne du locuteur, ceux-ci pouvant se combiner avec l'expression de son positionnement en donnant davantage de poids à l'argument.
- 25 Dans l'exemple suivant, le locuteur est légitimé en tant que faisant partie des fondateurs d'une association connue pour sa mission de lutte contre les discriminations raciales. De plus, le surtitre « membre du conseil économique et social » apparaissant à l'image lors de son interview lui donne également une identité d'expert :
- (TF1 8NOV R5)
[Reporter] : BEUR FM multiplie les éditions spéciales qui condamnent la violence et ouvrent l'antenne à tous les appels au calme. Fodé Sylla, un des fondateurs de SOS Racisme :
[Fodé Sylla, membre du conseil économique et social] : Instaurer un couvre-feu, cela renvoie à des périodes terribles de notre histoire. La meilleure protection qu'on peut aujourd'hui apporter à nos enfants, à nos petits frères dans les quartiers, c'est malgré tout de respecter ce couvre-feu.
- 26 Le positionnement concessif, évaluant les aspects négatifs et positifs, lui confère une certaine crédibilité. En évoquant la douleur du passé à laquelle renvoie la mesure de l'état d'urgence, il se montre solidaire d'une mémoire partagée. A cette figure de fraternité s'ajoute une figure paternelle, son discours faisant intervenir un argument de type

éthique, la protection des enfants, tout en mobilisant des valeurs affectives à travers les expressions « nos enfants » et « nos petits frères ». L'ensemble de ces arguments nous donne à voir le reflet de la sagesse.

- 27 D'autre part, le point de vue d'une victime, identifiée en tant que telle en surtitre, pourrait favoriser la considération de ses arguments en faveur du couvre-feu, notamment quand (« celle-ci ») son discours laisse les acteurs de l'incendie dans l'indétermination (« ça peut continuer comme ça ») et appelle davantage la compassion.

(F2 9NOV R3)

[Michel Blanguernon, propriétaire de salon de coiffure incendié] : Moi je pense que c'est la seule solution, je vois pas autre chose pour l'instant. Pour sauvegarder un peu ce qui reste, je vois pas, parce que ça peut continuer comme ça.

- 28 Enfin, certaines personnalités ayant grandi en banlieue sont sollicitées dans le cadre du journal télévisé en tant que modèle de réussite exemplaire, voire d'idole, comme dans cette question que pose Patrick Poivre d'Arvor à Lilian Thuram, joueur de football de grande renommée, mais également membre du Haut Conseil de l'intégration, où l'admiration qu'il peut susciter se trouve instrumentalisée dans le discours du journaliste pour faire fonction d'argument d'autorité auprès des jeunes :

(TF1 8NOV interview en duplex, fin de journal)

[Journaliste présentateur : PPDA] : Et vous qui êtes très respecté par un grand nombre de ces jeunes, adulé parfois, est-ce que vous auriez envie de lancer un appel au calme ?

[Lilian Thuram] : Evidemment, mais en fait pour ce qui se passe, il faut faire bien attention pour ces jeunes, parce que ce qui se passe en faisant tout ce qu'ils font, c'est qu'ils dénigrent la banlieue alors que je pense que ce n'est pas ce qu'ils ont envie d'envoyer comme message, et surtout il faut qu'ils fassent attention parce que ça va se retourner contre eux. Ça va donner raison justement à certaines personnes qui croient que la banlieue est un endroit où il n'y a pas de, je dirais, de sécurité et où il n'y a rien à faire, c'est-à-dire c'est ça qui me blesse, et ce qu'ils n'arrivent pas à comprendre, en fait, tout ce qu'ils sont en train de faire, ça se retourne contre eux.

- 29 L'atteinte à l'image de la banlieue se trouve au centre des préoccupations du locuteur. Celles-ci se manifestent notamment par la révélation de son attachement affectuel (« c'est ça qui me blesse »), comme faisant corps avec tout ce qui touche à la banlieue. L'implication personnelle se trouve renforcée par la modalité élocutive.
- 30 Le commentaire journalistique suivant fait appel à l'autorité de fait de l'acteur de terrain, caractérisée par l'efficace de son savoir-faire et de son expérience :

(F2 8NOV en duplex)

[Journaliste présentateur : David Pujadas] : Avec nous maintenant en direct de Clichy-Sous-Bois, d'où tout est parti rappelons-le, Samir Mihi, bonsoir. Vous êtes éducateur sportif. Vous êtes devenu un peu par la force des choses médiateur, on vous a vu notamment appeler au calme la semaine dernière et obtenir d'ailleurs un apaisement. [...] Est-ce que vous renouvelez votre appel ce soir à calmer le jeu partout, dans tous les quartiers où il y a les incidents ?

[Samir Mihi] : Bien sûr, c'est un appel au calme que je ferai le plus longtemps possible et autant de fois qu'on me le permettra mais, je le redis encore une fois, pour connaître la vérité sur les deux drames de Clichy-sous-Bois, ici les gens se sentent concernés, et s'ils veulent vraiment connaître la vérité, moi je leur demande de se calmer, parce que dans tout ce bruit, dans toutes ces violences, notre parole n'a plus aucune valeur, on a l'impression. Donc, je leur demande encore une fois le calme, partout en France pour qu'on puisse un peu nous écouter et pour qu'on ait une voix un petit peu plus crédible.

- 31 Le locuteur se trouve dans une position de porte-parole de la quête de vérité concernant les circonstances demeurées incertaines de la mort des deux adolescents, circonstances qui ont déclenché les émeutes. La modalité allocutive de requête vient réaffirmer sa posture de médiateur, conscient de l'enjeu de crédibilité dans le débat médiatique.

2.3. Les stratégies de probation

- 32 L'argument de probation intervient lorsqu'il s'agit de persuader l'adversaire du bien-fondé de son positionnement et l'amener à changer d'avis. Les exemples suivants illustrent différentes stratégies mobilisant pour chacune des types de savoirs, des modes de raisonnements et des modalités particulières.

2.3.1. Le principe absolu et exclusif

- 33 Dans un positionnement en faveur de l'instauration du couvre-feu pour les mineurs, un argument de type moral condamnant la sortie des enfants après 10 heures le soir apparaît dans un raisonnement implicatif, dans une modalité élocutive de supposition :

(F2 9NOV R2)

[Habitant] : Je pense que des gamins de 10-12 ans, de 10 heures à 6 heures du matin, ils n'ont rien à faire dans la rue, à part faire des conneries.

- 34 Le caractère d'évidence systématique de l'argument émerge de la mise en opposition de deux mondes antithétiques : « les gamins de 10-12 ans » renvoyant à celui de l'enfant nécessitant la tutelle de l'adulte et « la rue, de 10 heures à 6 heures du matin », c'est-à-dire la nuit, comme domaine en marge des normes sociales partagées, échappant à la vigilance des parents. Cette incompatibilité justifiant l'interdiction de sortie se trouve renforcée par la négation absolue « ils n'ont rien à faire dans la rue ».
- 35 La discussion semble se clore sur le principe moral en excluant par avance l'opposition. En effet, l'alternative exprimant un lien d'inéluctabilité « à part faire des conneries » dans une vision généralisante s'avère fortement dépréciative, ayant pour effet la délégitimation des jeunes à travers une sanction morale. Cet argument renvoie à l'idée commune selon laquelle un individu n'observant pas la discipline est nécessairement suspect.

2.3.2. L'attaque du raisonnement adverse

- 36 Dans les positionnements contre le couvre-feu, les arguments s'inscrivent dans une mise en doute du lien de causalité entre l'application de la mesure impliquant un mode d'intervention répressif et la cessation effective des émeutes.
- 37 Le raisonnement adverse est représenté sous la forme d'une implication absolue afin de mettre en évidence son incompétence tout en invitant les tiers à le co-constater :

(F2 8NOV R2)

[Maxime GREMETZ, député PC] : Si c'était la police qui pouvait ramener le calme, ça se saurait : y aurait déjà le calme, y a plein de policiers partout.

- 38 Le raisonnement causal attribué à l'adversaire « la police peut ramener le calme » se trouve mis en cause dans une reformulation d'hypothèse marquée par l'emploi d'un « si » implicatif ainsi que la succession de l'imparfait, « si c'était la police... », et du conditionnel, « ça se saurait ». Ainsi, par cette dernière assertion à la forme

impersonnelle et réfléchie, l'hypothèse s'avère être dans le même temps une supposition rejetée par le locuteur, qui donne une vision définie de l'état de savoir sur la question, observable par tous, dans une modalité d'évidence. La disqualification de l'adversaire est produite à travers une mise en contradiction de la théorie à la pratique. De plus, la preuve invoquée par la suite se fonde sur le rejet du lien d'inéluçabilité entre la cause et l'effet du raisonnement adverse dans une vision déterministe mettant en cause son caractère mécanique : « y aurait déjà le calme, y a plein de policiers partout ». Les assertions de cause et de conséquence se trouvent inversées, celle de la conséquence présumée venant en premier lieu, ce qui a pour effet de marquer une rupture de passage entre les deux états décrits, le calme et la présence de policiers. En effet, les deux assertions décrivent deux états distincts mis en parallèle, sans opérateur de causalité entre elles. Par ailleurs, elles sont mises en opposition par l'adverbe « déjà » supposant l'effectivité du calme ainsi que l'emploi du conditionnel, et les quantificateurs à valeur totalisante tels que « plein » et « partout » venant qualifier la présence des policiers dans l'assertion de cause. Le locuteur tente de faire adhérer l'auditoire à son positionnement en usant d'un effet d'objectivité - les faits parlent d'eux-mêmes - pour s'opposer à son adversaire. C'est donc de manière polémique que s'opère le rejet du raisonnement adverse en jouant sur son apparente symétrie entre la cause et l'effet, sur un plan pragmatique.

- 39 Dans la séquence suivante, l'argument consiste à montrer que le couvre-feu apporterait un résultat contraire au but recherché, tout en dénigrant l'intentionnalité du gouvernement :

(TF1 12/11 R9)

[Jean Christophe Lagarde, maire UDF de Drancy] : Oui, ça va mettre de l'huile sur le feu . Je pense que de la part du gouvernement, c'est beaucoup un affichage politique.

- 40 La métaphore « mettre de l'huile sur le feu » produit une inversion de résultat, celui qui voulait apporter le calme ne fait qu'envenimer la situation. La mise en doute de l'efficacité du couvre-feu par cet argument pragmatique s'appuie également sur la dévalorisation de la compétence et de l'honnêteté de l'adversaire par le biais de la formule « affichage politique », le terme d'affichage renvoyant à une démonstration d'apparence s'opposant au critère d'efficacité de l'action. L'expression implique par ailleurs la substitution de l'intentionnalité adverse déclarée visant le retour au calme renvoyant à un intérêt général par des objectifs plus particuliers d'ordre politique, c'est-à-dire d'une campagne ayant pour finalité une valorisation de l'image des défenseurs de l'application du couvre-feu auprès des citoyens au détriment d'une résolution réelle de la crise. Dans tous les cas, c'est la crédibilité de l'adversaire qui se trouve mise en cause.

2.3.3. La mobilisation des valeurs morales et affectives dans la persuasion

- 41 Les deux séquences suivantes comportent également une argumentation par la conséquence consistant à montrer un résultat contraire au but recherché pour dissuader les jeunes de provoquer sciemment des incendies. Elles offrent de surcroît une dimension émotionnelle et morale par la mobilisation de valeurs relatives à la compassion.

(TF1 5NOV R9)

[Commentateur en voix off] : Bernard Birsinger, le maire de Bobigny, habite au cœur de cette cité. Et depuis les agressions de mercredi dernier dans le centre commercial, il tente de désamorcer la colère des plus jeunes.

[Jeune] : On va foutre le bordel, ça va être light, y a que comme ça, Monsieur...

[Maire] : C'est pas la bonne solution, ça va se retourner contre ceux qui souffrent.

42 La réfutation du maire apparaît comme étant d'ordre pragmatique en premier lieu avec l'emploi du terme « solution », et le résultat contraire au but recherché apparaît notamment avec le verbe « se retourner contre ». L'argument de dissuasion se focalise quant à lui sur la souffrance dans un aspect duratif : « ceux qui souffrent ». Il incite par là même à un mouvement de compassion, passant par l'identification à l'émotion générique de la souffrance. Il implique également une sanction d'ordre moral pour celui qui s'acharnerait sur des personnes préalablement définies comme victimes. L'emploi du futur ainsi que la forme impersonnelle de la modalité délocutive forment une mise en cause portant sur la conséquence de l'acte dans laquelle l'actant n'est pas désigné.

43 Dans la séquence suivante, en revanche, l'argument évoquant la conséquence de l'acte fait intervenir la désignation de l'actant :

(TF1 4NOV R2)

[Interview : Ouardi Taguia, gérant de PME] : Demain, je perds tout. *Qui va me faire perdre ? Donc, c'est mes frères, on est bien d'accord, c'est mon voisin, donc il va me mettre moi au chômage, mon assistant qui vit lui aussi de l'autre côté, et les deux personnes qui sont aussi issues de ces quartiers qui vont être au chômage.*

44 Les actants sont désignés tout d'abord par le terme « frères », puis par le terme « voisin » dans une relation possessive. A cet égard, les traits de la fraternité introduisent une vision affective englobant de manière solidaire l'ensemble des habitants du quartier comme communauté partageant les mêmes épreuves, comme on peut le voir dans la reprise de la notion de voisin dans une comparaison d'équivalence lorsque le locuteur qualifie ses employés : « mon assistant qui vit *lui aussi* de l'autre côté », « les deux personnes qui sont *aussi issues de ces quartiers* ». A partir de ces procédés d'identification est mis en évidence un paradoxe dans l'action des émeutiers à travers le résultat de leur action, c'est-à-dire le chômage des employés des entreprises incendiées. De plus, la modalité élocutive, qui met en présence avec insistance les désignations personnelles et possessives, renforce l'argument de la conséquence de l'acte : « il va me mettre moi au chômage ».

2.3.4. Le modèle de conduite

45 Dans un appel au calme adressé aux jeunes incendiaires, ce locuteur faisant figure de modèle de réussite exemplaire condamne le recours à la violence en en réfutant le lien d'inéluctabilité avec la précarité :

(F2 8NOV R11)

[Interview : Malamine Koné, directeur de AIRNESS] : On sort de banlieues, donc, je ne dis pas qu'on n'a pas de chance, mais on part avec moins de chance que les autres. *Mais alors, quand on a moins de chance, est-ce qu'il faut baisser les bras ? Est-ce qu'il faut choisir la violence ? Non.*

46 L'argumentation du locuteur s'initie par une rectification sur l'absence de chance des personnes issues des banlieues en y substituant une comparaison d'inégalité relative, ce qui a pour effet d'atténuer la portée exclusive de la négation absolue « on n'a pas de chance ». Le pronom personnel correspond à un « nous » inclusif, évoquant le partage du vécu de conditions de vie difficiles. Le lien d'inéluctabilité de la causalité avec la précarité se trouve alors mis en cause à travers l'évocation de la lâcheté, avec l'expression « baisser les bras » dans les questions rhétoriques, marquées par la répétition « est-ce qu'il faut ». C'est le principe du libre-arbitre dont dispose chaque individu quelle que soit sa condition qui est évoqué à travers le verbe « falloir » ainsi que le verbe « choisir ». Les questions

portent sur des termes génériques comme modèles de comportement (« baisser les bras »; « choisir la violence ») se rattachant à des principes éthiques tels que le courage et l'honneur.

En guise de conclusion

- 47 Cette étude de l'argumentation sur les modes d'intervention relatives aux émeutes met en regard les interventions de locuteurs variés. L'analyse des différents niveaux de la problématisation, du positionnement et de la probation permet de situer précisément les enjeux et les stratégies d'influence mises en place par la combinaison des arguments, que ce soit dans le discours rapporté seul ou sur un matériel polyphonique alliant la voix du journaliste et celle du locuteur interviewé.
- 48 Au niveau des problématizations, chaque cadrage excluant l'autre, le débat présente une forme dichotomique circonscrivant le débat entre deux pôles affrontant leur conception des émeutes, soit comme problème d'ordre public, soit comme découlant de problèmes socio-économiques. Les types d'arguments employés mettent en question la légitimité de la violence et du mode d'intervention de l'Etat. Il s'agit d'une argumentation en amont, remontant à la source des positionnements et du chemin du problème posé, comme on a pu le voir avec le débat sur la cause prioritaire.
- 49 Parmi les arguments de probation, on rencontre également une argumentation exclusive s'appuyant d'une part sur des principes d'ordre moral disqualifiant l'adversaire, ou encore sur une contre-argumentation mettant en cause l'incompétence du raisonnement adverse; d'autres types d'arguments dans les appels au calme notamment relèvent davantage de l'éthique de responsabilité en mettant en exergue la conséquence des actes incendiaires tout en mobilisant des valeurs affectives afin d'en dissuader. Dès lors, on pourrait discerner principalement trois ensembles de stratégies argumentatives à visée persuasive s'articulant sur une relation distincte à l'autre pour chacune d'entre elles : le premier groupe d'arguments de probation vise principalement à renforcer le positionnement du locuteur en fédérant une adhésion autour des valeurs morales qu'il s'est approprié dans le discours, tel qu'on a pu le constater avec l'analyse du principe absolu et exclusif; le second groupe d'arguments renvoie à une désolidarisation avec l'adversaire par l'attaque de son raisonnement; le troisième groupe d'arguments s'inscrit dans l'établissement d'une relation partagée avec l'autre en ce sens que, cette fois-ci, le locuteur tente d'agir sur l'autre en recourant à des références communes de valeur morale et affective ou encore de modèle de conduite. Ces stratégies sont susceptibles de se combiner, par exemple, on pourrait envisager que la valorisation de l'entre-soi soit sous-tendue par la disqualification de l'adversaire dans une posture polémique.
- 50 Enfin, le recours aux interviews de personnalités dans le journal télévisé manifeste la recherche d'interlocuteurs faisant fonction de médiateurs, voire de « grand frère » auprès des jeunes. Autrement dit, le journal télévisé chercherait à établir une légitimité auprès des jeunes par cet intermédiaire afin de capter leur attention. A cet égard, bon nombre des arguments répondant aux enjeux de crédibilité et de légitimité sont mentionnés dans le commentaire du journaliste et les appels au calme des personnalités sont bien souvent suscités et orientés par la question qui leur est posée. La mise en scène argumentative se constitue donc autour de la valorisation de la personne interviewée et de sa prise à partie pour porter un discours de dissuasion à l'adresse des jeunes.

- 51 A travers ces différentes scènes de débat, on peut donc observer les modalités de la répartition des enjeux pour les différents locuteurs qui s'opère au sein du journal télévisé. Par la mise en opposition des discours des locuteurs, les reportages configurent une mise en débat se focalisant sur les discours de mise en cause de l'autre, faisant du journal télévisé un espace de confrontation discursive pour les différents acteurs sociaux, et pouvant amener à une « co-production » d'arguments dans une visée d'influence et de persuasion.

BIBLIOGRAPHIE

- Amossy, Ruth. 2006 [2000]. *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction* (Paris : Colin)
- Charaudeau, Patrick. 1992. *Grammaire du sens et de l'expression* (Paris : Hachette)
- Charaudeau, Patrick. 2005. *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours* (Bruxelles : De Boeck-Ina)
- Charaudeau, Patrick. 2005. *Le discours politique. Les masques du pouvoir* (Paris : Vuibert)
- Charaudeau, Patrick. 2008. « L'argumentation dans une problématique de l'influence », dans le présent numéro (L'analyse du discours au prisme de l'argumentation)
- Doury, Marianne. 1997. *Le débat immobile. L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences* (Paris : Kimé)
- Plantin, Christian. 1990. *L'argumentation* (Paris : Le Seuil, « Mémo »)
- Perelman, Chaim et Olbrechts-Tyteca, Lucie. 1958. *Traité de l'argumentation* (Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles)

ANNEXES

Retranscription d'un reportage (scène de politique de terrain)

(TF1 12 NOV R8)

[Présentateur plateau : Patrick Poivre D'Arvor] : La question de l'instauration du couvre-feu divise la classe politique depuis que le premier ministre l'a annoncé. En Ile-de-France où les préfets ne l'ont pas décrété, certains maires UMP ont pris eux-mêmes un arrêté municipal allant dans ce sens, d'autres n'ont pas fait ce choix. Pour mieux comprendre les différents points de vue, reportage de Christophe Pallée et Liseron Boudoul.

/Début du reportage/

[Commentateur en voix off] : Le Raincy, 2% de logements sociaux, un îlot tranquille et bourgeois situé au cœur de la Seine-Saint-Denis. Seules trois voitures ont brûlé depuis 15 jours. Depuis lundi dernier les moins de 18 ans n'ont plus le droit d'être dans la rue entre 22 heures et 6 heures du matin.

[Habitant] : Je n'ai jamais vu un gamin de 16 ans se balader à 2 heures du matin.

[Commentateur en voix off] : Mais pour le maire Eric Raoult, il s'agit d'éviter que les incidents ne débordent chez lui.

[Eric Raoult, député maire UMP (distribuant des tracts)] : Est-ce qu'il faut pas arrêter la violence ?

[Passante] : Bien sûr qu'il faut l'arrêter, mais c'est pas comme ça qu'il faut l'arrêter

[Eric Raoult] : Ici, on ne l'a pas connu sur les pavillons pour le moment

[Passante] : Enfin, faut voir les termes qui ont été employés

[Eric Raoult] : Pour le moment, on dit au gamin qui est là, de jour oui, de nuit, non !

[Commentateur en voix off] : Un peu plus loin, Drancy où quelques magasins et un centre sportif ont été brûlés ici comme ailleurs en Ile-de-France, le préfet n'a pas demandé de couvre-feu, et cela tombe bien.

[Jean-Christophe Lagarde, maire UDF de Drancy] : J'aurais refusé, catégoriquement, qu'on applique un état d'urgence dans ma commune, sans qu'on me demande mon avis.

[Le maire s'adressant à un couple d'habitants] : Est-ce que vous trouvez qu'on a besoin d'un couvre-feu à Drancy ?

[Habitant] : Non

[Reporter] : Pourquoi ?

[Habitante] : Parce qu'on a un maire qui fait très bien sa police.

[Maire] : Maintenant qu'on a ramené le calme, je ne veux pas qu'on me mette le désordre en imposant un couvre-feu. Il punit tout le monde, ça empêche les gens de ...

[Habitant] : Bah oui, ça va mettre de l'huile sur le feu

[Maire] : Oui, ça va mettre de l'huile sur le feu. Je pense que de la part du gouvernement, c'est beaucoup un affichage politique.

[Commentateur en voix off] : De la politique, Eric Raoult ne s'en cache pas, en ce moment, il en fait beaucoup.

[Eric Raoult] : Les gens qui ont vu leur voiture brûler, qui ont vu les banlieues flamber, ils sont actuellement c'est vrai très inquiets. Il vaut mieux au total une pétition UMP, qu'un bulletin de vote Front National.

[Eric Raoult] : Parce qu'il y en a un peu assez

[Commerçante] : On en a ras le bol.

[Eric Raoult] : Je vous le fais pas dire, nous aussi.

[Eric Raoult (donnant des tracts)] : C'est pour que ça se calme, madame, pour qu'il y ait plus de violence.

[Commentateur en voix off] : Pour ce député aussi, ce sont les prochaines élections qui se jouent en ce moment.

/Fin du reportage/

NOTES

1. Le décret, qui se base sur une loi du 3 avril 1955 datant de la guerre d'Algérie, permet également des perquisitions à tout moment au domicile de particuliers lorsqu'il y a suspicion de détention d'armes, sans passer par un mandat judiciaire comme c'est normalement la règle.
2. Cette clôture de la part du locuteur coïncide avec la fin de la séquence de dialogue dans le reportage.

RÉSUMÉS

Les émeutes de novembre 2005 survenues dans les banlieues françaises ont suscité un débat médiatisé à propos des causes de la crise et des modes d'intervention pour sa résolution. A travers son traitement discursif, le journal télévisé configure un cadrage du débat dans lequel les prises de position des différents acteurs interviewés viennent s'opposer. L'analyse des arguments des discours cités se décomposera sur les trois niveaux proposés par P. Charaudeau : problématisation, positionnement et probation, en tenant compte de leur valeur - par exemple, éthique, pragmatique ou émotionnelle - afin de dégager les différentes stratégies à visée persuasive.

The October and November 2005 riots of the French suburbs, following the death of two teenagers chased by the police, have kindled a debate in the media on the causes of the crisis and the means used to resolve it. By its treatment of the question, TV discourse frames this debate, in which the stands of the various interviewed actors are in conflict. The analysis of the quoted arguments is performed on the three levels described by P. Charaudeau: "problematizing", positioning, proving, while considering their value—for example, ethical, pragmatic or emotional—in order to find out the different strategies meant at persuading.

INDEX

Mots-clés : banlieues, journal télévisé, argumentation, argumentation polyphonique, positionnement, visée persuasive

Keywords : suburbs, television news, argumentation, polyphonic argumentation, positioning, persuasion

AUTEUR

ANNE KALINIC

Université de Paris 13